

# Chapitre 4 Questions

Nathan *Economie approfondie* pages 67 à 81

**Notions à connaître** : cartel, marché pertinent, abus de position dominante.

La politique de la concurrence concerne les entreprises, mais aussi les interventions publiques. Dans quelle mesure l'Etat doit-il produire les services collectifs et intervenir dans le cadre de la politique industrielle ?

Page 67 : L'affiche s'oppose à l'extension des monopoles d'Etat. L'Etat est représenté sous la forme d'une pieuvre qui empiète sur les libertés économiques.

La poste est supposée remplir des missions que ne ferait pas une entreprise privée : accès universel quelle que soit la zone géographique.

- 3) Le monopole naturel cherche à maximiser son profit en fixant un prix supérieur à son coût marginal. L'Etat peut obliger l'entreprise en situation de monopole naturel à réduire le prix, soit en la contraignant, soit en en prenant le contrôle.
- 4) Ils peuvent accélérer l'innovation.
- 5) Elle peut prendre la forme d'une entente de producteurs sur les prix, d'un abus de position dominante.
- 6) Microsoft qui impose son navigateur grâce à la vente liée avec le système d'exploitation Windows ; les compagnies aériennes qui proposent aux étudiants des tarifs spéciaux qui découragent l'offre de moyens de transport alternatifs.
- 8) Le "marché pertinent" est défini en Europe comme le marché des produits substituables.
- 9) Pour sanctionner un abus de position dominante les autorités doivent d'abord définir les produits concernés.
- 10) Il se définit par la nécessité de corriger les défaillances des mécanismes du marché.
- 11) Il doit concourir à l'intérêt général.
- 12) Certaines prestations doivent être dispensées à tous les citoyens sans condition de pouvoir d'achat (éducation, santé).
- 15) Continuité, égalité, adaptabilité.
- 20) En droit européen, le service public ne justifie plus l'existence de monopole d'Etat, les activités doivent être assurées dans un cadre concurrentiel. La notion de " service universel " a été introduite pour justifier des dérogations au principe de la concurrence entre les entreprises : subventions pour des prestations ouvertes à tous.
- 23) Les consommations collectives, les externalités et les rendements croissants.

- 
- 24) Un bien pour lequel le marché n'aboutirait pas à une production satisfaisante : l'Etat doit donc intervenir pour répondre à l'intérêt général.
- 26) "Effet de club" désigne le supplément de satisfaction qu'apporte au consommateur d'un bien ou d'un service l'existence de nombreux autres consommateurs.
- 27) L'Etat peut mettre en place des infrastructures dont la rentabilité ne sera assurée que lorsque l'accès au service se sera généralisé.
- 30) L'Etat aura intérêt à prendre directement l'activité en charge pour éviter l'aléa moral d'un contrat avec une entreprise privée ; si, au contraire, la prestation est bien définie et ne pose pas de problème de contrôle, la délégation sera plus adaptée.
- 31) La tarification de certains services publics est uniforme alors que leur coût est variable. Ainsi certaines destinations des transports ferroviaires ont un coût plus élevé (faible population, conditions plus difficiles d'entretien des voies. . .) mais la tarification ne dépendra que de la distance. Certains usagers paieront donc moins que le coût réel de la prestation, ce qui suppose que d'autres paient davantage.
- 32) Il s'agit d'assurer l'égalité des usagers pour des raisons de solidarité et/ou d'aménagement du territoire.
- 33) Cette péréquation était assurée par des subventions croisées, c'est-à-dire que certains services rentables fournis par les monopoles publics devaient financer les activités non rentables. La conception européenne du service universel tend à exclure ce procédé.
- 34) Selon l'école du "Public Choice", les gouvernants défendent leurs intérêts particuliers, matériels ou électoraux, qui ne coïncident pas avec l'intérêt général.
- 35) La production publique est inefficace car l'entreprise ne subit pas les sanctions du marché, son financement est assuré par les fonds publics et elle est souvent protégée par un statut de monopole légal.
- Les produits ne sont pas choisis sur un marché mais imposés par l'Etat, au détriment des préférences des consommateurs.
- 36) L'entreprise privée délégataire est spécialisée dans la production concernée, elle est donc généralement plus efficace et bénéficie d'économies d'échelle inaccessibles à la production publique.
- 37) L'entreprise privée peut ensuite se retrouver en position de semi-monopole face aux pouvoirs publics.
- 38) Ces infrastructures comportent d'importantes économies d'échelle qui entraînent nécessairement une situation de monopole. La propriété publique permet un moindre usage de leur pouvoir de marché. 39 On a dissocié la gestion des communications ou la distribution d'électricité de celle des infrastructures.
- 42) Elle devait entraîner la baisse des prix et la concentration des entreprises de certains secteurs au niveau européen.

- 
- 43) La propriété publique entraîne des financements privilégiés qui fausseraient la concurrence.
  - 46) Elles permettent de rentabiliser les investissements à long terme et de compenser le risque qu'ils représentent pour l'entreprise.
  - 47) Hayek critique l'approche dominante selon laquelle les surprofits de monopole doivent être combattus par la réglementation ou la nationalisation.
  - 48) La proximité qui s'établit entre les cadres de l'administration et ceux de l'entreprise régulée engendre peu à peu une certaine connivence. En outre l'entreprise régulée peut leur proposer des perspectives de carrière ultérieure qui les incitent à servir les intérêts du régulé.
  - 50) La crise de 2008 est un exemple de "capture du régulateur". Les agents de l'administration américaine chargés de réguler le système bancaire étaient eux-mêmes issus de ce secteur ou manquaient des compétences nécessaires. L'administration a donc laissé les banques prendre des risques démesurés.
  - 53) Les conditions de l'existence d'un monopole sont toujours fragiles : l'innovation procure sans cesse de nouveaux produits ou de nouveaux procédés qui incitent le monopole à ne pas abuser de son pouvoir de marché.
  - 60) Les municipalités n'ont pas les moyens de contrôler efficacement leurs délégataires, ce qui leur permet d'imposer des prix élevés.
  - 61) Non, car elles ne disposent plus des équipements et du personnel.
  - 68) Quand les demandeurs ne disposent pas d'informations fiables sur la qualité des produits, ils auront tendance à se reporter vers les moins chers pour minimiser le coût d'un achat défectueux.
  - 70) Les clients ne connaissent pas les propriétés de ce qu'ils achètent, et risquent alors de faire défaut ou de se reporter sur les produits les moins chers, souvent aussi les moins fiables.